

DECISION MUNICIPALE n° D20241202-143

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	KIBOKO	
Dates	Vendredi 4 avril 2025	
Lieu	Centre culturel municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Friiix Club Association	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle **KIBOKO** produit par Le Friiix Club Association, domiciliée 39 rue Jean Renaud Dandicolle – 33000 BORDEAUX, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle KIBOKO, présenté le vendredi 4 avril 2025 à 9 h 00, 10 h 00 et 14 h 00, dans la salle de spectacles du centre culturel municipal Jean Ferrat.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **2 604.70 € T.T.C. :**

- 2 000 € cession pour 3 représentations,
- 200 € montage de l'exposition KIBOKO,
- 384 € transport,
- 20.70 €, 1repas en défraiement le vendredi 4 avril (midi).

La nuitée du jeudi 3 avril 2025 et le repas du soir sont à la charge de la Ville d'Ussel.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 2 décembre 2024



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE